

L'accompagnement du Département des Hautes-Alpes en faveur des logements communaux



Les aides financières du Département pour les Communes

Dispositifs	Objectifs	Conditions	Montant de l'aide
Logements Communaux Communes de moins de 5 000 hbts	- Loger de jeunes ménages et familles - Une alternative à l'offre des bailleurs sociaux - Offrir des logements confortables et économiques pour leurs occupants	- Travaux de mise aux normes, de rénovation thermique, de rénovation globale, de restructuration, - Non éligible : la construction neuve - Prévoir modalités de gestion locative	- 50% maxi de la dépense subventionnable HT, plafonné à 50 000 €/ opération

Via IT05, les Communes adhérentes qui le souhaitent bénéficient d'un accompagnement : transition énergétique, ingénierie financière, aide à la sélection d'un maître d'œuvre, etc.



Exemples d'opérations soutenues par le Département

Réaménagement de 2 logements

Commune d'Arvieux

Contexte :

Situé au village de Brunissard, à proximité du musée de l'École, le bâtiment comprend deux logements vacants depuis plusieurs années. Leur état ne permettait pas leur mise en location, en raison notamment d'une installation électrique non conforme, d'une absence d'isolation et de sanitaires inadaptés. Afin de valoriser ce patrimoine et de répondre aux besoins en logement, la commune a décidé de procéder à leur réhabilitation complète.

Description : 1 studio et 1 T4

Les travaux :

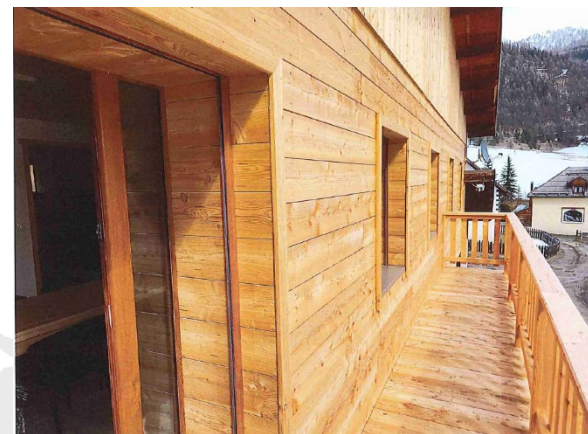
- Isolation par l'extérieur/laine de bois compressée (ép. 160 mm)
- Chauffage électrique par panneaux à inertie
- Menuiseries PVC double vitrages performants
- Électricité, plomberie, etc.

Coût des travaux : 150 000 € HT

Plan de financement :

État	45 000,00 €	soit	30 %
Région	30 000,00 €	soit	20 %
Département	45 000,00 €	soit	30 %
Autofinancement	30 000,00 €	soit	20 %

Après travaux



Exemples d'opérations soutenues par le Département

Réhabilitation de l'ancienne école de LUBAC Commune de Saint-Maurice-en-Valgaudemar

Contexte :

La commune a souhaité réhabiliter l'ancienne école de LUBAC en logement afin de valoriser son patrimoine immobilier et permettre l'installation d'une nouvelle famille. Le bâtiment inoccupé depuis plus de 30 ans, date du début du XXème siècle et a nécessité des travaux de restructuration ainsi que de rénovation énergétique.

Description : 1 logement T4 de 80 m2



Les travaux : accompagnement IT05 pour l'étude thermique

- Isolation des murs par l'intérieur
- Chaudière électrique, plancher chauffant hydraulique
- Changement des menuiseries
- Charpente, couverture
- Électricité, plomberie, etc.

Coût des travaux : 273 845 € HT

Plan de financement :

État – DSIL-DETR	82 153,50 €	soit	30 %
Région	80 000,00 €	soit	29,21 %
Département	50 000,00 €	soit	18,26 %
Autofinancement	61 691,50 €	soit	22,53 %



Avant travaux



Après travaux



Exemples d'opérations soutenues par le Département

Réhabilitation du Presbytère – 3 logements (+ médiathèque)

Commune de Villar-Saint-Pancrace

Contexte :

L'ancien presbytère datant du XVIIIème siècle, est inoccupé depuis plus de trente ans. Il a fait l'objet d'une réhabilitation complète, accompagnée de travaux de rénovation énergétique ambitieux et exemplaires. Le projet a permis la création au cœur du village de trois logements à loyer modéré. Le rez-de-chaussée a, quant à lui, été aménagé pour accueillir la médiathèque. Cette opération a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif ACTEE et a été distinguée par le prix départemental de la réhabilitation de bâtiments publics.

Description : 2 logements T2 et 1 logement T3

Les travaux :

- Isolation des murs par l'intérieur
- Poêles à granulés dans chaque logement et radiateurs électriques
- Menuiseries bois et volets en mélèze
- Électricité, plomberie, etc.

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Coût des travaux : 713 259 € HT (dont 504 839 € pour les 3 logements)

Plan de financement :

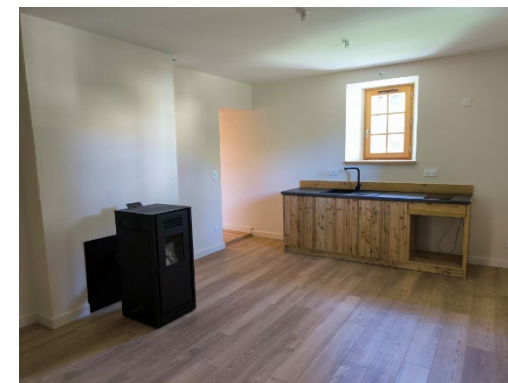
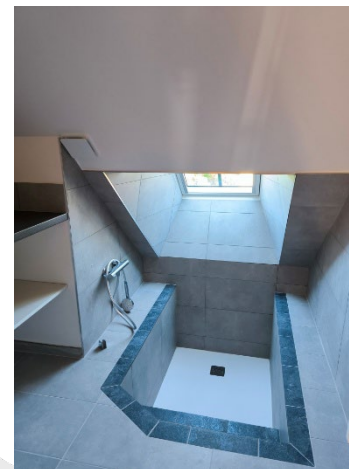
ÉTAT DSIL	132 238,22 €	soit	18,54 %
Région	169 541,66€	soit	23,77 %
Département ACTEE	11 000,00 €	soit	1,54 %
Département – logements communaux	42 384,20 €	soit	5,94 %
Communauté de Commune Briançonnais	96 789,24 €	soit	13,57 %
Autofinancement	261 305,68 €	soit	36,87 %



Avant travaux



Après travaux





Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

